## FICHE 3 - Participer au fonctionnement de l'école primaire, et accompagner des actions et projets en faveur de la transition écologique et du développement durable

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des écoles. L'action du volontaire en service civique s'inscrit toujours en complémentarité et non en substitution à un emploi.

Les missions confiées au volontaire seront :

- Participation aux activités éducatives et pédagogiques
- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école
- participation à l'accompagnement d'une sortie scolaire, sous la responsabilité d'un adulte ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation :
- accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité avec un enseignant, sous la responsabilité d'un professionnel ;
- participer à la gestion des bibliothèques, centres de documentation (BCD) : assister les enseignants, notamment pour accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
- participer au dispositif "Devoirs faits" organisé pour l'accompagnement aux devoirs des élèves ;
- contribuer à l'apprentissage de la langue en école maternelle en insistant auprès des élèves allophones sur les activités proposées

Dans le cadre de l'inclusion des élèves en situation de handicap, les volontaires pourront également :

- coopérer avec les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion et en assurant des actions de médiation ;
- coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ou avec des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de ces élèves et à leur inclusion ;
- aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre chaque année.

Participation à des actions et projets d'éducation au développement durable. Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et la direction de l'école et les partenaires de l'école, dans le cadre des projets d'éducation au développement durable ;
- contribuer à la mise en œuvre d'une démarche globale de développement durable (E3D) au sein de l'école participer à l'organisation d'évènements pour fédérer et célébrer l'engagement de l'école en faveur de la transition écologique : fête de la nature au cours de laquelle on valorise les actions des élèves, inauguration d'un jardin pédagogique, cérémonie de remise de label, etc. ;
- accompagner l'organisation de l'école en faveur de la transition écologique en intégrant la dimension éducative : réduction de la consommation d'eau, d'énergie, réduction et valorisation des déchets, entretien d'un espace végétalisé, d'un potager, soins quotidiens à un petit élevage, etc. ;
- accompagner et animer le réseau des éco-délégués lorsqu'ils existent dans plusieurs classes de l'école ;
- aider à organiser des sorties scolaires dans la nature en particulier lorsqu'une classe gère une aire éducative terrestre, fluvial ou marine.